Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_162-DE

DC_2026_162

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DOUABIN Stéphane

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 9 pouvoirs) : 71	L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 17/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Mickaël LEFEUVRE - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,André BOUTHEMY - CORNILLE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Jean-Marc MAILLARD donne pouvoir à Magali BUDOR,Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY,Karine MOREL donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Christine HEUDE donne pouvoir à Patrick PLANCHET,Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Fabien LAMIRE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Carine GERMOND,Anne BRIDEL donne pouvoir à Sophie MARQUANT,Nadège LE FLOCH donne pouvoir à Erwann ROUGIER

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Jean-Luc DUVEL,Thierry PIGEON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_162-DE

DC_2026_162

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

- GIP SIAO 35 - Désignation de représentants

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové
Vu l'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2024_168 du Conseil d'agglomération du 27 juin 2024 approuvant l'adhésion de Vitré communauté au GIP SIAO 35 ;

Considérant que dans le cadre du déploiement des politiques du Logement et de la mise en œuvre du Service public de la rue au logement, les missions et les fonctions du SIAO sont rénovées, en application de l'instruction du 31 mars 2022 qui donne notamment un rôle au SIAO dans la définition de la trajectoire pluriannuelle de création d'offre de logements adaptés et d'accompagnement, et en fait un outil de partage de la politique d'accès au logement par l'association notamment des collectivités territoriales ;

Considérant l'invitation formulée par l'État à destination de Vitré communauté de désigner les représentants de la collectivité au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP SIAO 35 ;

Considérant que le Gip SIAO se compose tel que suit :
- 5 représentants de l'État
- 1 représentant de l'ARS
- 2 représentants du Département d'Ille et Vilaine
- 2 représentants de Rennes Métropole
- 1 représentant de Fougères agglomération
- 1 représentant de Redon agglomération
- 1 représentant de Saint-Malo agglomération
- 1 représentant de Vitré Communauté
- 1 représentant du personnel avec voix consultative
- 1 représentant de chaque personne qualifiée désignée à l'Article 1 de la convention - avec une voix consultative

Considérant les candidatures de Madame Pascale CARTRON et Madame Élisabeth BRUN en qualité de représentante de Vitré Communauté au GIP SIAO 35 ;

Il vous est proposé :
- de nommer Madame Pascale CARTRON, comme représentante titulaire de Vitré communauté à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GiP SIAO 35 ;
- de nommer Madame Élisabeth BRUN comme représentante suppléante de Vitré communauté à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GiP SIAO 35 ;

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 71

- **Abstention : 0**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_162-DE

DC_2026_162

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
4 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DOUABIN

Signé par Stephane DOUABIN
3e vice-président en charge des finances, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des contractualisations.
6 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.